

UNION INTERPARLEMENTAIRE BUREAU DE L'OBSERVATEUR PERMANENT AUPRES DES NATIONS UNIES

Assemblée générale Point 41 de l'ordre du jour

Mise en œuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida et de la Déclaration politique sur le VIH/sida

Déclaration de Mme Pradhan Malla Sapana parlementaire (Népal)

Nations Unies New York, 17 juin 2009

Monsieur le Président,

Je prends la parole au nom de l'Union interparlementaire. Permettez-moi de commencer par dire que, en tant que parlementaires, nous entendons principalement promouvoir un leadership parlementaire plus énergique face à l'épidémie.

Comment y parvenir? Souvent, pour nous, cela signifie prendre au Parlement des positions courageuses face à un électorat qui a parfois des opinions contrastées sur les moyens de lutter contre le virus et les problèmes complexes qui l'accompagnent. En tant que principaux porte-parole de la société, nous, parlementaires, devons défendre les groupes les plus défavorisés contre les préjugés, la discrimination et l'ignorance, et empêcher ainsi que ne se créent de nouvelles vulnérabilités, propices à l'épidémie. Nous devons véhiculer un message de tolérance et de compréhension, en donnant l'exemple dans nos circonscriptions.

Nous n'ignorons pas que les personnes vivant avec le VIH ont des droits et que ces droits doivent être protégés. A ce propos, nous sommes préoccupés par la tendance croissante des Assemblées législatives à criminaliser la transmission du VIH dans certaines circonstances. A l'UIP, nous avons dit clairement que, avant de se hâter pour légiférer, il faut réfléchir au fait que l'adoption d'une législation répressive sur le VIH risque de stigmatiser un peu plus les personnes vivant avec le VIH. Elle risque aussi d'avoir un effet dissuasif sur les tests de dépistage du VIH, de créer un faux sentiment de sécurité chez les personnes séronégatives et, au lieu d'aider les femmes en les protégeant contre l'infection par le VIH, de leur imposer un fardeau supplémentaire et de faire peser sur elles le risque de violence ou de discrimination.

En outre, rien ne prouve qu'une législation répressive spécifique à la transmission du VIH ait un impact réel sur la propagation du VIH ou sur l'arrêt de l'épidémie. La priorité doit être donnée à l'amélioration de l'accès à des méthodes de prévention globales et validées dans la lutte contre le VIH/sida.

Il nous faut aussi remédier aux lacunes dans les connaissances des législateurs sur les autres questions liées au VIH et au sida. Ainsi, si nous voulons promouvoir l'accès universel aux thérapies antirétrovirales, il nous faut connaître et comprendre les problèmes liés à la tarification et aux règles du commerce et de la distribution. Nous devons savoir pourquoi les médicaments n'arrivent pas jusqu'aux personnes qui en ont besoin. Et lorsque cela suppose de nouvelles lois ou la modification des lois existantes, nous devons être prêts à les voter. Nous voulons que plus d'informations parviennent aux parlements sur le régime multilatéral de la propriété intellectuelle et ses répercussions sur l'accès aux médicaments. Une meilleure connaissance des droits de propriété intellectuelle peut sauver des vies.

Nous avons entrepris de concrétiser ce travail au niveau régional. En début d'année, l'UIP s'est associée à l'Assemblée nationale sud-africaine pour l'organisation d'un séminaire régional de formation à l'intention des parlementaires sur l'accès aux médicaments et sur leur coût. Comme l'a montré ce séminaire, la question est plus complexe que les aspects techniques des flexibilités de l'ADPIC de l'OMC, si complexes soient-ils. Même lorsque les médicaments sont abordables, on se heurte à des problèmes de stockage et de distribution et, en aval, de respect des prescriptions pour que les médicaments soient bien administrés. Les parlements doivent s'intéresser davantage à ces questions et nous leur recommandons de mettre en place des commissions interpartis pour coordonner le travail de l'institution à cet effet. Ces commissions travailleraient en étroite collaboration avec la société civile et les personnes vivant avec le VIH.

Autre domaine où l'Union interparlementaire agit : les restrictions aux voyages liées au VIH, et les préoccupations qu'elles inspirent. Après avoir participé au groupe de travail de l'ONUSIDA sur le sujet, l'UIP et ses organes directeurs en ont adopté les recommandations, ouvrant la voie pour nous à une campagne en faveur d'une réforme législative qui permettrait de mettre fin à cette discrimination.

Enfin, l'UIP s'efforce de mobiliser la participation des parlementaires aux grandes manifestations sur le VIH et le sida. Elle a rassemblé plus d'une centaine de parlementaires et d'administrateurs parlementaires lors d'une réunion d'information organisée à l'occasion de la Conférence internationale sur le sida, tenue à Mexico en 2008, et elle collaborera avec le Parlement autrichien pour veiller à ce que les législateurs fasse sentir leur poids à Vienne l'année prochaine. Nous nous félicitons de la dimension politique accrue de ces conférences internationales. Au risque d'énoncer des évidences, je tiens à dire que le VIH et le sida posent une question éminemment politique. A cet égard, tout saluant le rapport du Secrétaire général de l'ONU sur la question, je dirais que je ne comprends pas pourquoi, une fois de plus, il ne fait aucune référence au travail accompli par les parlements.

Monsieur le Président,

Les réalisations parlementaires sur le VIH et le sida seraient impossibles sans un véritable partenariat, et l'UIP est reconnaissante à ses partenaires des Nations Unies de leur engagement et de leur soutien. L'UIP est résolue à alimenter cette dynamique et elle n'épargnera aucun effort pour aider les parlementaires à instaurer un cadre juridique propice à la riposte au VIH et au sida.

Je vous remercie.